

Table des matières

<i>Seuil de chiffre d'affaires annuel</i>	3
--	---

Seuil de chiffre d'affaires annuel

Comment le seuil de 1000 € de chiffre d'affaires est-il calculé ?

Il est calculé en prenant en compte le montant de toutes les ventes qu'un producteur réalise sur les groupes Cagette sur lesquels il vend (hors AMAP).

Exp : Michel, éleveur, a réalisé le 30 novembre un chiffre d'affaires de 250 euros dans son groupe Cagette *Vente à la ferme* et un chiffre d'affaire de 100 euros le 2 décembre dans le groupe *La Cagette d'ici*. ⇒ son CA cumulé atteint 350 € sur les 1000 € autorisés. Il lui reste 650 € de chiffre d'affaires annuel possible avant que son compte ne soit bloqué.

Sur quelle période est calculée le chiffre d'affaires annuel ?

- **Pour les nouveaux producteurs** qui ouvrent un compte producteur découverte : le crédit de 1000€ de ventes est remis à zéro tous les ans à la date de création du compte. Une offre spéciale permettra aux producteurs qui ouvrent un compte découverte de vendre en illimité jusqu'au 1er février 2022.
- **Pour les producteurs qui sont invités** dans des groupes ou dans un autre compte producteur, le crédit des 1000€ de ventes sera calculé à partir du 2 novembre.

Nous avons créé des catalogues pour des producteurs invités dans notre groupe Cagette. A quel moment la limitation des 1000 € va-t-elle s'appliquer ?

Le compteur de chiffre d'affaires des catalogues créés dans vos groupes va se mettre en route le 3 novembre 2021.

Vous pourrez continuer à vendre les produits de ces catalogues jusqu'à ce que la limite des 1000 euros annuel soit atteinte. Cela peut prendre quelques semaines ou quelques mois, selon différents critères (régularité des ventes, nombres de commandes, prix des produits...).

Le producteur pourra décider d'ouvrir son propre compte découverte producteur. Pour vendre en illimité, il aura le choix de suivre la formation (inscriptions dès aujourd'hui) ou de souscrire à un abonnement (à partir du 1er février 2022)

Comment un producteur peut connaître le montant total de son chiffre d'affaires réalisé sur Cagette ?

A partir du 2 novembre, les producteurs pourront ouvrir leur compte producteur découverte. Dans ce compte, ils auront une information très précise sur le montant total de leurs ventes.

En attendant, les producteurs qui font des ventes significatives et qui s'inquiètent de se retrouver bloqués par les 1000€ peuvent contacter l'équipe Cagette via le support contact@cagette.net ou via le standard : 09 80 80 10 48.

Comment un coordinateur de groupe peut savoir si les producteurs de son groupe sont formés ou s'ils dépassent le chiffre d'affaires de 1000 € annuel ?

Les coordinateurs doivent se rendre dans l'onglet CATALOGUES du groupe Cagette. Au niveau de chaque catalogue un pictogramme permet d'identifier les producteurs selon leur statut simplement en passant la souris dessus :

- En vert : Producteur Membre du réseau - Chiffre d'affaires illimité
- En jaune : Producteur invité - Chiffre d'affaires limité à 1000€ par an à partir du 2 Novembre - Ce producteur NE DEPASSE PAS les 1000€ de C.A sur un an.
- En rouge : Producteur invité - Chiffre d'affaires limité à 1000€ par an à partir du 2 Novembre - Attention, ce producteur DEPASSE les 1000€ de C.A sur un an.

Si un producteur dépasse son chiffre d'affaires de 1000 € au cours d'une vente, ses ventes seront - elles bloquées ?

Une vente en cours pourra aller à son terme même si le producteur dépasse les 1000€/an. C'est à la commande suivante qu'il ne pourra plus proposer des produits à la vente.

Le producteur débloque son seuil au moment de l'inscription à la formation ou après avoir terminé la formation ?

Une fois que l'inscription à la formation est complètement terminée (financement validé, contrat de formation signé, caution déposée), le seuil de chiffre d'affaires est débloqué. Le producteur peut continuer à vendre sur Cagette et voir son chiffre d'affaires annuel dépasser les 1000 €.

Comment le seuil de chiffre d'affaire est-il débloqué ?

Le seuil de chiffre d'affaires d'un producteur peut être débloqué :

- en s'inscrivant à la formation "Développer sa vente directe en ligne" (dès aujourd'hui)
- OU en souscrivant à un abonnement à 29 € HT/mois (offre disponible à partir du 1er février 2021)

From:

<https://wiki.cagette.net/> - **Documentation Cagette.net**

Permanent link:

https://wiki.cagette.net/seuil_de_chiffre_d_affaires_annuel?rev=1633962264

Last update: **2021/10/11 14:24**

